

Mairie de MIZOËN

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Mardi 2 décembre 2014

ETABLE COMMUNALE : LOCATION DES BERGERIES

Actuellement, deux éleveurs occupent les locaux de la bergerie communale. Les baux avec les occupants actuels : M. Christophe VENERA et M. Pierre MIALON seront amendés afin de régulariser la situation.

GESTIONS DES REFUGES – Les Clots, les Mouterres

Les précédents baux étant arrivés à terme, le Conseil Municipal a exprimé sa volonté de renouvellement des gardiens/gérants avec mise en concurrence. Des annonces pour solliciter des candidatures ont été publiées dans « Les Affiches » et sur le site Internet « Gites-refuges.com », ainsi qu'un affichage à Mizoën. Les candidatures doivent être déposées en Mairie avant le 22/12/2014 minuit, dernier délai. Les dossiers de candidature seront ouverts et examinés par le Conseil Municipal en semaine 2/2015.

INSTRUCTION DES DEMANDES D'URBANISME

A compter du 1^{er} juillet 2015 la DDT (Direction départementale des territoires) n'instruira plus les demandes d'urbanisme : Permis de Construire et Demandes Préalables de Travaux.

Dans le cadre de la mutualisation des services, la CCO propose la mise en place d'un service d'instruction des demandes d'urbanisme. Une enquête est diffusée auprès des vingt communes

Le Conseil municipal se positionne sur les services proposés et :

- ACCEPTE la mise en place d'un service instructeur au sein de la CCO remplaçant le service instructeur de la DDT
- SOUHAITE que le fonctionnement du service instructeur soit assuré par un agent à 100 % et une mise à disposition à 50 % d'un agent communal
- SOUHAITE que le service soit financé par les communes avec un coût forfaitaire fixé par délibération intercommunale selon la nature des actes

SCOT : SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Présentation du document qui fera, prochainement, l'objet d'une présentation publique.

INSTALLATION DE COMPTEURS À LA SORTIE DES RESERVOIRS D'EAU

Sous peine d'augmentation drastique de la taxe sur la consommation de l'eau et en accord avec L'Agence de l'Eau, des compteurs principaux seront installés à la sortie des réservoirs d'eau du Muret et de Singuigneret. Ces compteurs permettront de connaître les volumes prélevés au milieu naturel.

Le devis des travaux, établi par la SCOP A.T.EAU, s'élève à la somme HT de 4 148 €.

Nous sollicitons l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et de la Communauté de Communes de l'Oisans.



REFECTION DE VOIRIE : PROGRAMME 2015 et ...

Le Conseil municipal décide de programmer des travaux de réfection de voirie au village, au hameau des Aymes et au hameau de Singuigneret, pour un montant total HT de 184.708 €, et sollicite l'aide financière du Conseil général de l'Isère.

JARDINS D'ENFANTS AUX HAMEAUX DES AYMES ET DE SINGUIGNERET

La délibération en date du 29/09/2014 programme les travaux de revêtement de sécurité du sol du jardin d'enfants du Village. Les 2 aires de jeux, aux Aymes et à Singuigneret, nécessitent également des travaux de mise aux normes.

Ces aménagements sont programmés pour 2015, les devis de la société EUROLUDIQUE, s'élèvent à HT 11.861,38€ et 10.405,48€.

EPICERIE DES ORS/ CREATION D'UNE TERRASSE

Le commerce « Epicerie des Ors », nécessiterait quelques aménagements qui permettraient d'améliorer les lieux en les rendant plus attractifs pour la population locale mais aussi pour les touristes désireux de trouver un endroit agréable et accueillant.

Il est prévu, dans un premier temps, d'aménager la partie extérieure du commerce en supprimant des parkings, en déplaçant le conteneur à ordures ménagères situé juste devant l'entrée et en créant une terrasse en bois. Les travaux d'aménagement s'élèvent à la somme HT de 9.457,50€, devis établi par la société Charpente et Menuiserie de l'Oisans.

Une aide financière de Monsieur le Sénateur Jacques CHIRON dans le cadre de son enveloppe parlementaire et du CDDRA (Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes) a été sollicitée.

SUBVENTIONS 2014

Le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes aux organismes qui en ont fait la demande.

- 360 € à : Coopérative Ecole maternelle Mizoën, Coopérative Ecole élémentaire Freney
- 350 € à : ADMR Haut Oisans
- 150 € à : Sapeurs Pompiers Les Deux Alpes
- 100 € à : Ass. "Les restaurants du cœur", Ass "Vivre Aujourd'hui" Maison de retraite Bourg d'Oisans, Ass Mountain Wilderness, Croix Rouge française, Maison des jeunes de l'Oisans, Sapeurs Pompiers Bourg d'Oisans, Chorale "Les Cimes", Société de pêche du haut Oisans AAPPMA
- 60 € à : Ass APAJH, Ass familiale AFIPAIM, Ass Les Myosotis, Ass Locomotive, Ass Paralysés de France, Ass sauvegarde coutumes et tradition Oisans, Ass " Atelier de toutes les couleurs" Le Freney, Ass française contre les myopathies, Comite FNACA Bourg d'Oisans, Secours populaire français.

PLAN DE DENEIGEMENT DES VOIES COMMUNALES

Le « plan de déneigement 2014/2015 » des voies et des parkings de la commune est approuvé.

La place des Aymes servira de voie de retournement pour les engins chargés du déneigement et, de ce fait, sera interdite au stationnement pendant la période hivernale. Un arrêté municipal sera pris en ce sens.



BÂTIMENT RESIDENTIEL DU DAUPHIN : LOGEMENT N°4 ET SES ANNEXES

Nous avons reçu 2 propositions pour l'achat dudit appartement et ses annexes.

Après examen approfondi des propositions, la vente a été concédée à Monsieur Angelo FRANCESCHI, domicilié au 2 Alpes

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : REGIE DE RECETTE

Il a été décidé de créer une régie de recettes pour la bibliothèque municipale. Un arrêté sera pris en conséquence.

Les tarifs d'adhésion à la bibliothèque sont fixé à :

- Cotisation annuelle individuelle ou familiale : 10 €
- Cotisation courte durée (touristes, locations meublés...) : 10 €

COLIS DE NOËL DES ANCIENS

Par délibération en date du 10/11/2014, il a été décidé d'attribuer un colis de Noël aux personnes âgées de plus de 65 ans et **résidant en permanence** dans la commune.

Le Conseil municipal décide de fixer l'âge pour bénéficier du colis de Noël selon les échéances suivantes :

- En 2015 les bénéficiaires seraient les personnes âgées de plus de 67 ans,
- En 2016 les bénéficiaires auraient plus de 68 ans,
- En 2017 les bénéficiaires auraient plus de 69 ans,
- A partir de 2018 les bénéficiaires seraient les personnes de plus de 70 ans.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - CCAS

Le CCAS (Centre Communal d'Actions Sociales) n'est plus actif depuis plusieurs années. Nous nous proposons de le « réactiver ». Il permettrait de gérer certaines activités sociales telles que : le péricolaire, les colis des anciens, les aides aux personnes nécessiteuses, les diverses festivités en relation avec les associations, les travaux divers aux particuliers et d'obtenir des subventions.

Le Conseil d'Administration du CCAS devant être paritaire, nous serons amenés à faire appel au bénévolat pour sa constitution.

REVISION DE LA PICOCENTRALE DES CLOTS

Le devis de 1140 € TTC établi par la société PREDIAG pour la réparation et le détartrage de la turbine a été accepté.

RESULTAT DU CONCOURS DES VILLAGES FLEURIS

Remise des prix le 17/11/2014 du concours des particuliers des villages fleuris des communes de montagne de l'Isère.

Mady et Bernard Garcin ont remporté le 1° prix des Balcons Fleuris. Germaine et Gérard Gonon ont remporté le 2° prix des Jardins Fleuris.

Le Conseil Municipal leur transmet ses félicitations et ses remerciements pour leur implication.

DIVERS

Une borne de collecte textiles a été mise en place à la Combe.

